



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 08458

Numéro SIREN : 524 959 665

Nom ou dénomination : AREAS NORTHERN EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2017 sous le numéro de dépôt 42878

AREAS NORTHERN EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 37.500 euros
9-11 Allée de l'Arche – Paris La Défense cedex 92032
524 959 665 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 2 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à neuf heures,

La société AREAS WORLDWIDE, société anonyme ayant son siège social au 9 - 11 allée de l'Arche – 92032 Paris La Défense cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 399 293 653, représentée par Monsieur Philippe Salle

Associée unique de ladite société, propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la Société,

A ETE APPELEE A STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination d'un nouveau directeur général délégué et fixation de ses pouvoirs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Nomination d'un directeur général délégué – fixation de ses pouvoirs

Le Président, Monsieur Alexandre De Palmas propose de désigner, en application de l'article 12 des statuts de la Société, Monsieur Charles BOUSSARD demeurant 67 rue Quincampoix 75003 Paris en qualité de directeur général délégué de la Société jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant notamment sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Les pouvoirs délégués à Monsieur Charles BOUSSARD ne comprennent pas les pouvoirs réservés par la loi et les statuts aux associés, ni à titre de mesure d'ordre interne :

- les pouvoirs relatifs à :
 - ✓ l'exercice du droit de vote au sein des assemblées générales extraordinaires des sociétés dans lesquelles la Société détient ou détiendra une participation ayant pour effet, de manière éventuelle ou effective, l'introduction immédiate ou à terme au sein du capital desdites sociétés d'un actionnaire dont le capital n'est pas détenu directement ou indirectement à plus de 95 % par la société Elior Group ;
 - ✓ la prise de participation par la Société dans toute société ou tout groupement, qu'il ait ou non la personnalité morale, y compris dans les sociétés ou groupements dans lesquels la Société détenait déjà une participation, à l'exception de l'acquisition par la Société d'une participation dans une société ou un groupement, avec ou sans personne morale, dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 95 % par la société Elior Group ;
 - ✓ la cession par la Société de tout ou partie d'une participation de toute nature, sauf si le capital du cessionnaire est détenu directement ou indirectement à plus de 95 % par la société Elior Group ;
 - ✓ toute constitution de nantissements, gages ou toutes autres sûretés portant sur les actions ou parts sociales détenues par la Société ;

- ✓ la conclusion, la modification ou la résiliation (i) de tous emprunts à moyen et long terme et de toutes avances de trésorerie, auprès ou au profit d'un tiers qui serait extérieur au Groupe au sens du Code Monétaire et Financier, soit auprès ou au profit de toute société ou de tout groupement dans lequel la Société ne détient pas, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote, (ii) de tous contrats de crédit-bail et de leasing, et plus généralement de toutes les locations financières d'un montant annuel supérieur à 500 000 euros, ainsi que (iii) de toutes opérations de trésorerie non couvertes par les conventions de trésorerie en vigueur au sein du Groupe.

Monsieur Charles BOUSSARD inscrira son action dans le respect des règles et procédures internes définies par Areas et par le Groupe Elior (ci-après le « Groupe ») et des décisions des comités mis en place au niveau d'Areas et du Groupe.

Par ailleurs, Monsieur Charles BOUSSARD veillera à ce que l'ensemble des règles et procédures internes d'Areas et du Groupe soit respecté et appliqué par les salariés et collaborateurs placés sous son autorité et sa responsabilité.

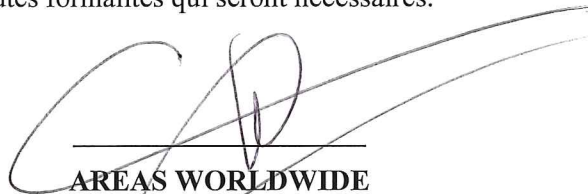
Le contrat de travail de Monsieur Charles BOUSSARD perdurera pendant toute la durée de ses fonctions.

Monsieur Charles BOUSSARD, qui ne sera pas rémunéré au titre de ce mandat social, déclare accepter cette fonction, et n'être soumis à aucune incompatibilité interdisant l'exercice de ce mandat.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la société «Wolters Kluwer», Case Postale 610 14 rue Fructidor 75814 Paris 17^e, ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.



AREAS WORLDWIDE

Représentée par Monsieur Philippe SALLE